



R È G L E M E N T

Compétition Nationale (exceptés les Films d'Ecoles)

25^{ème} Brussels Short Film Festival 20 > 30 AVRIL 2022

1. OBJECTIFS

Le Brussels Short Film Festival est une manifestation destinée au public et aux professionnels du cinéma, ayant pour but de promouvoir et de diffuser des courts métrages ainsi que de favoriser les contacts entre public, jeunes cinéastes et professionnels.

Le Brussels Short Film Festival compte 3 compétitions :

- Compétition Nationale
- Compétition Internationale
- Compétition de Films d'Ecoles « Next Generation »

Depuis 2018, le lauréat du **Grand Prix de la compétition nationale est considéré en pré-sélection pour les Oscars®** dans la catégorie du meilleur court métrage de fiction/d'animation à condition que le film soit conforme aux règles de l'Académie.

2. ORGANISATION, DATES ET LIEU

Le Brussels Short Film Festival est organisé par l'association sans but lucratif *Un Soir...Un Grain* à Bruxelles du 20 au 30 avril 2022.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Tout film présenté à la compétition nationale doit répondre aux conditions suivantes :

- La société de production du film doit être localisée en Belgique ;
- Etre un film de 40 minutes maximum, tous genres confondus ;
- Avoir été produit ou avoir eu sa 1^{ère} projection publique après le 1er janvier 2020 ;
- Les versions de travail peuvent être inscrites à condition que le film soit terminé avant la tenue du festival en cas de sélection ;
- Etre disponible en DCP non encrypté (nommé d'après la Digital Cinema Naming Convention) et en mp4. codec ProRes – 20 à 30 Mbs - 1920 x 1080 ;
- **Pour être éligible à la compétition nationale, un film ne peut pas avoir été projeté à Bruxelles dans les deux mois précédant le festival (en dehors des projections d'équipe nécessaire à la finalisation du film).**

!! Les films d'écoles doivent être soumis à la Compétition de Films d'Ecoles « Next Generation ».

4. INSCRIPTION : AVANT LE 1^{ER} MARS 2022

Inscription online sur Short Film Depot (www.shortfilmdepot.com)

- Une fiche d'inscription on-line devra être remplie ;
- Le film devra être uploadé sur Shortfilmdepot ;
- Documents annexes :
 - 1 photo du film (pas d'affiche) qui pourra être utilisée sur tout support
 - 1 photo du réalisateur

L'inscription du film ne sera validée qu'après réception de ces documents.

Toute soumission hors de ces plateformes (DVD, BluRay, lien envoyé par mail, etc.) ne sera pas prise en considération.

5. PRIX

- Le Grand Prix National d'une valeur de €14 500 (cash et services)
Depuis 2018, le lauréat du **Grand Prix de la compétition nationale est considéré en pré-sélection pour les Oscars®** dans la catégorie du meilleur court métrage de fiction/d'animation à condition que le film soit conforme aux règles de l'Académie.
- Le Prix de la Fédération Wallonie-Bruxelles : €2500
- Le Prix d'Interprétation féminine : €1000
- Le Prix d'Interprétation masculine : €1000
- Le Prix du Public : €1000
Depuis 2019, le **lauréat du Prix du public est sélectionné pour le European Short Film Audience Award (ESFAA)** : une tournée des prix du public de 10 festivals européens (Brussels Short Film Festival, Curtas Vila do Conde International Film Festival, Lviv International Short Film Festival Wiz Art, Encounters Short Film and Animation Festival Bristol, Interfilm International Film Festival Berlin, ALCINE - Festival de Cine de Alcalá de Henares, Clermont-Ferrand International Short Film Festival, Tampere Film Festival, Short Waves Festival, Go Short International Short Film Festival Nijmegen). Dans chaque pays, le public vote pour son film favori. Le film plébiscité recevra un prix de 3500€ à l'issue de la tournée.
Le lauréat belge du prix du public 2022 participera à la tournée ESFAA 2023-2024 dont le gagnant sera proclamé lors du BSFF 2024.
- Ainsi que différents prix comprenant l'achat des droits de diffusion sur des chaînes TV

Les décisions du jury seront sans appel. Seules les personnes liées à l'intitulé du prix en seront les bénéficiaires. Le paiement des prix sera effectué dans un délai de 6 mois suivants la fin du festival.

L'obtention d'un prix inclut l'accord de la production sur le fait que les films lauréats pourront être projetés à titre gracieux lors des séances en décentralisation ainsi que lors d'une séance gratuite et publique sous le chapiteau du festival ou au Mont des Arts lors du festival de l'année suivante.

6. MARCHE DU COURT METRAGE

Un marché du court métrage est organisé lors du Festival. Les films soumis aux sélections de nos différentes compétitions y seront visibles par les professionnels présents. Nous conseillons fortement d'envoyer le film avec des sous-titres anglais.

7. SELECTION

Un comité de sélection, désigné par les organisateurs, sélectionnera les films pour la compétition. Seuls les films retenus par ce comité seront présentés à la compétition du festival. La liste des films sélectionnés sera disponible sur www.bsff.be à la fin mars 2022. Une fois soumis au comité de sélection, le film ne peut être retiré.

8. DIFFUSION TELEVISION ET INTERNET

La sélection des films implique l'autorisation de passage d'extraits sur les télévisions et sur Internet dans le cadre de la promotion de la manifestation (extraits limités à 15% (maximum 2 minutes) de la durée totale du film).

9. ACHEMINEMENT DES COPIES DE PROJECTION DES FILMS SELECTIONNES

- Les frais d'expédition des films sont à la charge du participant. Les copies des films sélectionnés devront parvenir au plus tard pour le 1^{er} avril 2022 (à l'exception des films en avant-première) à l'adresse qui leur sera communiquée.
- Pour les envois par courrier express : la valeur commerciale maximale indiquée sera de 10 € ou US\$. Les films venant de la zone non européenne devront être accompagnés d'une facture pro-format stipulant cette même

valeur maximale. **En aucun cas *Un Soir ... Un Grain* ne paiera de taxe douanière pour des envois n'ayant pas respecté cette condition.**

- Le renvoi des copies aura lieu dans le courant du mois de mai 2022 à l'adresse de la société de production. En cas de renvoi à une autre adresse, les frais ne devront pas être supérieurs à ceux qui se seraient appliqués à un renvoi à la société de production. *Un Soir ... Un Grain* ne prendra pas en charge le surcoût engendré.
- **Nous encourageons les participants à utiliser le serveur ftp mis à disposition pour l'envoi du fichier de projection de leur film.**
- Les clés usb ne seront pas renvoyées.

10. ASSURANCE

En cas de perte ou de détérioration d'un disque dur pendant la période du festival, la responsabilité du festival n'est engagée que pour le remplacement d'un disque dur d'une valeur équivalent 50 €. **Merci de ne pas envoyer de Master du film.**

11. ACCREDITATION

Les réalisateurs des films sélectionnés seront accrédités au festival. Cette accréditation n'est pas cessible.

12. LITIGE

Le comité d'organisation est le seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige et décline toute responsabilité en cas d'annulation de cette manifestation. L'inscription d'un film au festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de contestation de celui-ci, seul la législation belge fait loi.